



République Tunisienne
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université de Sfax
Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Sfax

Projet PAQ-4C de la FSEGS
Mécanismes d'appui à la gouvernance institutionnelle pour une meilleure employabilité

Termes de références

Formation sur la gouvernance des entreprises au profit des étudiants et enseignants de la FSEGS

1.	Contexte de l'action	2
2.	Objectifs de la mission.....	2
3.	Bénéficiaires de la mission	2
4.	Tâches à réaliser.....	2
5.	Livrables	3
6.	Période, durée et lieu d'exécution de la mission.....	3
7.	Qualification et profil (consultant, expert).....	3
8.	Pièces constitutives de la manifestation d'intérêt	3
9.	Conditions d'exécution de la mission	4
10.	Mode de sélection et négociation du contrat.....	4
11.	Conflits d'intérêt	5
12.	Confidentialité	5

1. Contexte de l'action

Dans le cadre de l'accord de prêt n°8590-TN entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) en vue de contribuer au financement du Programme d'Appui à la Qualité de l'Enseignement Supérieur (PAQ), la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Sfax (FSEGS) a bénéficié d'un fonds compétitif pour la mise en œuvre du projet PAQ-4C « Mécanismes d'appui à la gouvernance institutionnelle pour une meilleure employabilité ». La FSEGS se propose d'utiliser une partie de cette allocation pour effectuer les paiements autorisés par le contrat à signer au titre de la présente mission. Dans le cadre de ce projet, la FSEGS invite, par la présente demande, les organismes intéressés à manifester leur intérêt à présenter une proposition pour une formation sur la gouvernance des entreprises

En fait, dans leurs activités de gestion des établissements d'enseignement supérieur, il devient primordial d'agir conformément aux principes de bonne gouvernance.

Cette formation est une occasion de se familiariser avec les principes et pratiques de gouvernance. Elle est d'autant plus intéressante dans la mesure où elle permettra aux participants d'avoir les rudiments nécessaires pour hisser les organisations à un certain niveau, en leur apportant de la valeur ajoutée.

2. Objectifs de la mission

Le consultant aura pour mission de former les étudiants et les enseignants de la FSEGS sur la gouvernance des entreprises. Les principaux objectifs de la formation sont :

- Permettre aux participants de se familiariser avec le concept de gouvernance des entreprises et les bonnes pratiques et ses enjeux ;
- Informer les participants sur les tendances mondiales en matière de gouvernance des entreprises et les sensibiliser sur la nécessité d'appliquer la gouvernance dans les entreprises tunisiennes ;
- Savoir adapter les bonnes pratiques de la gouvernance des entreprises ;

3. Bénéficiaires de la mission

Les étudiants et les enseignants de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Sfax.

4. Tâches à réaliser

Sur la base des objectifs fixés pour la mission, le consultant assurera la formation relative à la gouvernance des entreprises en veillant à :

- Présenter des aspects théoriques fondamentaux de la gouvernance des entreprises et les bonnes pratiques et éventuellement des aspects pratiques à travers des études de cas réels

- Présenter comment les mécanismes de la gouvernance des entreprises peuvent améliorer la l'image de marque et affecter la valeur de l'entreprise.

5. Livrables

Un groupe d'étudiants et enseignants sont formés sur la gouvernance des entreprises.

Un rapport de synthèse contenant :

- a. Les dates de la formation,
- b. La liste des formés
- c. Le nombre d'heures de la formation,
- d. Les différentes modalités de formation,
- e. Le niveau des apprenants et les compétences acquises en fin de la formation.
- f. Les supports pédagogiques utilisés lors de la formation (papier ou électronique)

Les livrables, rédigés en langue française, doivent être fournis selon la forme jugée satisfaisante par la FSEGS. Une fois validés, tous les rapports seront remis à la FSEGS en version papier, en trois (3) exemplaires, avec un envoi en parallèle par courrier électronique (sous format Word et PDF) à l'adresse suivante : slim.kallel@fsegs.usf.tn . L'envoi du rapport final de la mission à la FSEGS devra être effectué, dans les 15 jours qui suivent la fin de la mission.

6. Période, durée et lieu d'exécution de la mission

La formation des enseignants sera organisée au siège de la FSEGS, Route de l'Aéroport km 4, Sfax. La date de démarrage de la mission sera fixée en concertation avec le consultant retenu lors de la négociation du contrat.

7. Qualification et profil (consultant, expert)

Peuvent participer à cette consultation les experts :

- Ayant un diplôme universitaire ;
- Ayant une expérience professionnelle pertinente dans le domaine de la gouvernance ;
- Ayant une bonne connaissance des structures de l'enseignement supérieur en Tunisie ;
- Ayant participé à des actions et des projets similaires, de préférence avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Maîtrisant la langue française (écrit et oral) avec des capacités de rédaction et de synthèse indispensable.

8. Pièces constitutives de la manifestation d'intérêt

Le dossier de candidature doit contenir les pièces suivantes :

- Une lettre de motivation
- Un CV
- Les diplômes

- Tout document justifiant les compétences et les activités du consultant en relation avec la mission.
- Plan de la formation à assurer avec un planning détaillé

9. Conditions d'exécution de la mission

La FSEG Sfax s'engage à mettre à la disposition du consultant, toutes les données nécessaires à l'exécution de sa mission et de mettre à sa disposition les équipements et les moyens matériels nécessaires durant l'exécution de la mission.

Le consultant est censé s'acquitter de sa mission avec la diligence voulue et selon les règles de l'art. La responsabilité du consultant envers la FSEGS Sfax est régie par les directives de la banque mondiale.

10. Mode de sélection et négociation du contrat

La sélection du consultant sera effectuée conformément aux procédures définies dans les directives « Sélection et Emploi des Consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale, Editions Janvier 2011 (Version révisée en Juillet 2014) ». Une commission de sélection des candidatures établira un classement des consultants selon les critères suivants

Critères	Notation
Qualifications en rapport avec la mission	
▪ Expériences en missions similaires (1 à 3 actions :10 points, de 4 à 5 actions :15 points, plus que 5 actions :20 points)	20
▪ La qualité du plan et le planning proposés de la formation	20
Qualification du consultant	
▪ Maitrise de la pédagogie des adultes et l'animation des ateliers de travail en groupe	10
▪ Diplômes (Master ou ingénieur : 8 points ; doctorat :10 points)	10
▪ Ayant une bonne connaissance des structures de l'enseignement supérieur en Tunisie ;	20
▪ Pertinence de la lettre de motivation	10
▪ Information complémentaire (Publications, Projet, ...)	10
Total	100

Un Procès-Verbal de classement des consultants est rédigé au terme de la sélection par la commission de suivi qui établira une liste restreinte pour la négociation du contrat. Un score

minimal de 70/100 est requis pour être éligible. Tout consultant ayant un score nul dans l'une des rubriques sera éliminé de la sélection, indépendamment de son score final.

Avant l'attribution définitive du contrat, celui-ci sera négocié avec le consultant sélectionné. Les négociations portent essentiellement sur les conditions techniques, méthodologiques et financières de mise en œuvre de la mission.

11. Conflits d'intérêt

Le consultant en conflit d'intérêt, c'est-à-dire qui aurait un intérêt quelconque direct ou indirect avec le projet ou qui est en relation personnelle ou professionnelle avec la Banque Mondiale ou le MESRS, doit déclarer son conflit d'intérêt au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission ; en particulier, tout fonctionnaire exerçant une fonction administrative doit présenter les autorisations nécessaires pour assurer la mission.

12. Confidentialité

Le consultant retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

A, Le
Le fournisseur
(Signature et Cachet)

A Sfax, Le 17 DEC. 2023
Le Doyen de la FSEG de Sfax
Pr. Younes Boujelbène

